Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 066-216600031-20241203-D77_2024-DE

Amélie les Bains - Palalda - Montalba
La Station Reine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°77/2024

Convocation en date du : 27/11/2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Présents : 15
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du : ... ...

Transmission en préfecture en date du : ... ...
Accusé de réception en Préfecture du : ... ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot – 34000 Montpellier).

Séance du 03 décembre 2024 à 18h00.
Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire.
M. Thierry CO, M. Alain LLAURENSY, M. Guillem BANUYLS, M. Jacques-Hervé BONET, M. Richard COLL, Mme Christiane GASTAL, Mme Simone BERIO, Mme Christine SITJA, M. François ANDRE, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Valérie HOFER a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme Marie COSTA, Mme Katleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à M. Richard COLL, M. Jordi AUVERGNE a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à M. François ANDRE.

Absents : Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

OBJET : CONTRAT DE COLLABORATION ET DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ MILLENNIUM H2O

Le Président de séance expose :

Le Conseil Municipal a approuvé, par délibération en date du 29 avril 2024, les contrats de partenariat avec la société Killarney et la société Killarney H2O.

Il convient maintenant, en complément de ceux-ci, de poser les bases permettant la recherche et le développement afin d'aboutir à la constitution d'une gamme de produits complémentaires aux brumisateurs déjà produits.

Le présent contrat a pour objectif d'identifier clairement les droits de propriétés de chacune des parties, entraînant une juste rémunération de la ville à échéance d'une exploitation commerciale future.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 066-216600031-20241203-D77_2024-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Par 18 voix POUR / 0 voix CONTRE / 3 ABSTENTIONS
des membres présents et représentés

APPROUVE la signature du contrat de collaboration et de recherche et développement avec la société MILLENNIUM H2O ;
DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous actes ou documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
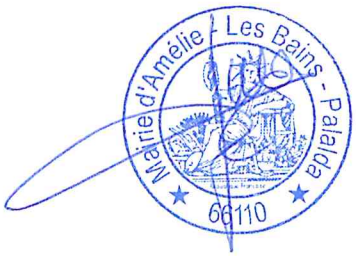
Le Maire,
Marie COSTA